

**CHEMINEMENTS D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE LA CTR
DE GAROUA POUR LES VOLS
VFR ET VFR SPÉCIAUX**

I - MINIMUMS MÉTÉOROLOGIQUES

VFR normal = VH 5000 M VV 450M
VFR Spécial = VH 1500 M
Hélicoptères = VH 800 M VV 300 M

II - POINTS DE COMPTE-RENDU

Code	Epellation	Situation géographique	Coordonnées	Rad. VOR	Dist. NM
EN	ECHO NOVEMBRE	Verticale MAYO Lebri route Mayo Lebri Pitoa/Garoua	09°30'36"N 013°44'14"E	065°	25,6
E1	ECHO UNITE	Verticale PITOA	09°24'01"N 013°30'39"E	067°	10,6
NE	NOVEMBRE ECHO	Verticale DEMBO - piste la reliant à Garoua	09°42'52"N 013°33'03"E	027°	25,8
N1	NOVEMBRE UNITE	Vertical GASCHIGA	09°25'43"N 013°22'05"E	013°	5,8
PV	PAPA VICTOR	Verticale dépôt carburant - début vent arrière piste 27	09°19'31"N 013°21'58"E	112°	1,4
SE	SIERRA ECHO	Verticale carrefour des routes N'GONG / TCHEBOA village N'GONG	09°00'50"N 013°30'19"E	153°	21,4
S1	SIERRA UNITE	Verticale pont de la BENOUE	09°17'17"N 013°24'10"E	128°	4,4
SW	SIERRA WHISKY	Verticale TCHEBOA	09°01'49"N 013°10'56"E	207°	20,6
WE	WHISKY ECHO	Verticale BARNAKE - piste Bernier Nakong / Garoua	09°21'17"N 012°58'12"E	272°	22,2
W1	WHISKY UNITE	Verticale Ouro Ardo Rey	09°15'22"N 013°17'11"E	216°	5,8

III - PROCÉDURES D'ARRIVÉE

3.1 Entrée dans la zone de contrôle.

Provenance SW (Douala, yaoundé et Garoua) par les points SW, W1 et PV

Provenance SE (N'Gaoundéré, Garoua) par les points SE, S1 et PV

Provenance N (N'Djamena, Maroua, Garoua) par les points NE et N1

Provenance E (Léré Guider, Garoua) par les points EN et E1

Provenance W (Nigéria, Garoua) par les points WE et W1

- Le respect des itinéraires définis ci-dessus ainsi que le compte-rendu radio au passage des points significatifs sont obligatoires, sauf instructions contraires du contrôle.
- Au passage des points N1, W1, S1 et E1, les avions recevront les instructions ou autorisations pour poursuivre leur vol (éventuellement couper l'axe de piste) et entrer dans le circuit d'aérodrome.

3.2 Altitude de vol

— L'altitude minimale d'entrée dans la CTR est fixée à 2500 FT QFE.

— Les VFR/C ne devront en aucun cas pénétrer dans la TMA dont le plancher est fixé à 900 m.